



ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

I. INTRODUCTION

Le Groupe Scientifique SIGMA (GS SIGMA) est un établissement d'excellence à vocation scientifique, fondé à l'initiative du secteur privé et basé à Lomé, au Togo. Il réunit un collège, un lycée et deux classes préparatoires scientifiques, offrant un parcours cohérent, sélectif et exigeant qui accompagne les élèves du secondaire jusqu'aux portes des grandes écoles d'ingénieurs.

II. CONDITIONS D'ADMISSION AU COLLÈGE ET AU LYCÉE DU GROUPE SCIENTIFIQUE SIGMA

A. CONDITIONS D'ADMISSION AU COLLÈGE

L'admission en classe de sixième au collège du Groupe Scientifique SIGMA se fait par voie de test écrit.

1. Conditions de participation au test d'entrée en sixième

Le test d'entrée en classe de sixième est ouvert aux élèves des deux sexes du cours moyen deuxième année (CM2), âgés de 13 ans au plus au 31 décembre de l'année du test. Tout candidat au test doit, en outre, remplir les conditions suivantes :

- ne pas avoir redoublé une classe du cours moyen (CM1 ou CM2) ;
- avoir obtenu, en classes du cours moyen (CM1 et CM2) une moyenne générale annuelle au moins égale à 08/10 ;
- avoir obtenu, en classes du cours moyen (CM1 et CM2) une moyenne annuelle au moins égale à 08/10 dans chaque matière scientifique (Mathématiques, Edusivip) et 08/10 en Français ;
- avoir obtenu, au CEPD un total au moins égal à 105 points, avec les notes minimales indiquées ci-dessous :
 - 1- Respectivement en calcul mental, exercices écrits de calcul et problème : 08/10, 16/20 et 08/10 ;
 - 2- En EDUSIVIP :08/10 ;
 - 3- Respectivement en dictée-questions, étude de texte et rédaction : 14/20 ; 14/20 ; 7/10.
- s'acquitter des frais d'inscription au test qui s'élèvent à cinq mille francs (5.000F) CFA, non remboursable en cas d'échec.

2. Déroulement du test

Le test portera sur les disciplines et épreuves suivantes :

- **Mathématiques** : Epreuve unique de mathématiques (Durée : 1 heure 30 minutes, coefficient 3) ;
- **EDUSIVIP** : Epreuve unique d'EDUSIVIP (Durée : 45 minutes, coefficient 1)
- **Français** : Epreuve unique de rédaction (Durée : 1 heure, coefficient 2)

Les épreuves porteront sur l'entièreté des programmes officiels de la classe du cours moyen 2ème année permettant de déceler l'excellence et l'esprit scientifiques des élèves. Les candidats arrivés cinq (5) minutes après le démarrage d'une épreuve ne sont pas autorisés à la composer.

La liste des candidats admis est établie par ordre de mérite dans la limite des places mises en compétition. Une liste d'attente correspondant au cinquième (1/5) du nombre de candidats admis est établie après le test. La liste des candidats déclarés définitivement admis et celle des candidats de la liste d'attente sont publiées sur le site internet de SIGMA et affichées au sein de l'établissement.

B. CONDITIONS D'ADMISSION AU LYCEE

L'admission en classe de sixième au lycée du Groupe Scientifique SIGMA se fait par voie de test écrit.

1- Conditions de participation au test d'entrée en seconde S

L'admission en classe de seconde S au collège-lycée scientifique SIGMA se fait par voie de tests écrits. Le test d'entrée en classe de seconde est ouvert aux élèves des deux sexes de la classe de troisième, âgés de 17 ans au plus au 31 décembre de l'année du test. Tout candidat au test doit, en outre, remplir les conditions suivantes :

- ne pas avoir redoublé une classe du collège pour des raisons d'insuffisance de résultats ;
- avoir obtenu, en classes de quatrième et de troisième, une moyenne annuelle au moins égale à 14/20 dans chaque matière scientifique (Mathématiques, Physique Chimie Technologie et SVT) et 14/20 en anglais ;
- avoir obtenu, en classes de quatrième et de troisième, une moyenne générale annuelle au moins égale à 14/20 ;
- avoir obtenu, au BEPC, une moyenne générale au moins égale à 14/20, avec les notes minimales indiquées ci-dessous :
 - **Mathématiques** : 14/20 ;
 - **Physique Chimie Technologie (PCT)** : 16/20 ;
 - **Science de la Vie et de la Terre (SVT)** : 16/20 ;
 - **Anglais** : 14/20.
- s'acquitter des frais d'inscription au test qui s'élèvent à cinq mille francs (5.000F) CFA non remboursable en cas d'échec.

2- Déroulement du test

Le test portera sur les disciplines et épreuves suivantes :

- **Mathématiques** : Epreuve unique de mathématiques (Durée : 2 heures, coefficient 3) ;
- **Physique Chimie Technologie (PCT)**: Epreuve unique de physique chimie technologie (Durée : 2 heures, coefficient 2)
- **Test psychotechnique** : Epreuve unique de test psychotechnique (Durée : 1 heure, coefficient 1)

Les épreuves porteront sur l'entièreté des programmes officiels de la classe de troisième pour permettre de déceler l'excellence et l'esprit scientifiques des élèves. Les candidats arrivés cinq (5) minutes après le démarrage d'une épreuve ne sont pas autorisés à la composer.

La liste des candidats admis est établie par ordre de mérite dans la limite des places mises en compétition. Une liste d'attente correspondant au cinquième (1/5) du nombre de candidats admis est établie après le test. La liste des candidats déclarés définitivement admis et celle des candidats de la liste d'attente sont publiées sur le site internet de SIGMA et affichées au sein de l'établissement.

3- Cas particulier des élèves de SIGMA

Les élèves ayant obtenu le BEPC au collège scientifique SIGMA et remplissant les conditions de participation au test d'entrée en seconde sont exemptés du test et sont automatiquement reçus en classe de seconde S.

C. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ou de tout autre pièce tenant lieu ;
- une copie certifiée conforme de tous les bulletins des deux années scolaires (CM1 e CM2 pour l'entrée en sixième et 4^e et 3^e pour les candidats au test d'entrée en seconde.) ;
- une copie certifiée conforme du relevé de notes du CEPD ou du BEPC selon la classe demandée.

III. HORAIRES SCOLAIRES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	
Classes de 6 ^e et 5 ^e	06h50 - 14h50
Classes de 4 ^e en Tle	06h50 - 15h50
Mercredi	
Toutes les classes (6 ^e en Tle)	06h50 - 11h40

IV. FRAIS


A. Frais de scolarité

Ces frais de scolarité sont payés en une, deux ou trois tranches selon le tableau ci-dessous.

Niveaux	Total annuel	1 ^{ère} tranche	2 ^e tranche	3 ^e tranche
		Avant le 1 ^{er} septembre 2026	Avant le 16 décembre 2026	Avant le 17 mars 2027
Collège	620 000 FCFA	300 000 FCFA	170 000 FCFA	150 000 FCFA
Lycée	720 000 FCFA	350 000 FCFA	220 000 FCFA	150 000 FCFA
	La première tranche doit être payée avant le 1^{er} septembre 2026.			

B. Frais de cantine

Ces frais de cantine sont payés en une, deux ou trois tranches selon le tableau ci-dessous.

Niveaux	Total annuel	1 ^{ère} tranche	2 ^e tranche	3 ^e tranche
		Avant le 1 ^{er} septembre 2026	Avant le 16 décembre 2026	Avant le 17 mars 2027
Collège	240.000 FCFA	120.000 FCFA	70 000 FCFA	50 000 FCFA
Lycée	250.000 FCFA	120 000 FCFA	70 000 FCFA	60 000 FCFA
	La première tranche doit être payée avant le 1^{er} septembre 2026.			

La cantine comporte **deux options** :

- a) Avec abonnement à la cantine (**veuillez consulter le tableau cantine ci-dessus**) ;
- b) Sans abonnement à la cantine : l'élève apporte son repas de la maison et le consomme à l'école à la grande pause (**Frais à payer : 80.000 FCFA pour usage de commodités**).



Compte tenu de la difficulté à gérer l'attroupement des livreurs à 12h00, les livraisons de repas ne sont plus autorisées.

C. Frais d'inscription (Collège et Lycée)

Les frais d'inscription sont dus par les élèves qui s'inscrivent pour la première fois et se présentent comme suit :

Inscription au Collège : 70.000 FCFA

Inscription au Lycée : 90.000 FCFA

N.B. : Ces frais de première inscription ne sont pas remboursables en cas d'annulation d'inscription ou de départ anticipé.

D. Autres frais (Collège et Lycée)

1. Cotisation pour l'Association des Parents d'Elèves du Collège-Lycée Scientifique

L'Association des Parents d'Elèves du Collège-Lycée Scientifique SIGMA (APECSS) travaille en collaboration avec l'établissement pour l'atteinte de ses objectifs. Les parents contribuent à l'organisation des activités de l'APECSS par une cotisation annuelle de 5000 FCFA par famille. Les cotisations sont payées avec la première tranche à l'inscription ou la réinscription des enfants et sont intégralement reversées à l'association qui en assure la gestion.

2. Frais d'adhésion aux activités extra-scolaires (Facultatifs)

Le Groupe Scientifique SIGMA organise des activités extra-scolaires à travers divers clubs mis en place. La participation aux activités des clubs est conditionnée par le paiement des frais dont les montants sont communiqués en début d'année scolaire.

E. Modalités de Paiement

Les règlements des différents frais se font :

- **Soit en espèce à la comptabilité du GS SIGMA ;**
- **Soit par virement bancaire sur le compte de l'établissement ;**
- **Soit par mobile money (Moov money ou Mix by yass) ;**
- **Soit par versement d'espèces sur le compte de l'établissement.**

La justification de virement ou de versement sur le compte doit être déposée à la comptabilité de l'établissement dans les plus brefs délais.

ATTENTION : Il est recommandé de toujours préciser sur le bordereau de versement les Nom, Prénoms et la Classe de l'élève. Pour garantir le bon déroulement de la scolarité de votre enfant, merci de respecter scrupuleusement l'échéancier ci-dessus. N'hésitez pas à revenir rapidement vers la direction en cas d'imprévu.

Le règlement par chèque ne sera autorisé que ponctuellement et avec l'accord préalable de la direction.

En cas de chèque rejeté pour insuffisance de provision, une pénalité de 15.000 FCFA s'ajoutera aux droits dus par les familles. En cas de rejet pour d'autres motifs, les frais de chèque impayé prélevés par la banque sur le compte de l'établissement seront refacturés à l'identique au parent.

Une pénalité de 10% de majoration sur les frais de scolarité dus est applicable au-delà de la date limite de paiement après la deuxième lettre de rappel restée sans suite dans un délai de 10 jours ouvrés.

En cas de non-respect du calendrier des paiements, l'établissement se réserve le droit de prononcer une exclusion temporaire de l'élève.

V. INFORMATIONS SUR LES ENTRÉES ET RETOURS TARDIFS, RADIATIONS EN COURS D'ANNÉE DE L'ÉLÈVE

En Cas de démission ou de radiation d'un élève en cours d'année, l'établissement facturera la famille selon les règles suivantes :

- tout trimestre entamé reste dû ;
- la date de départ de l'élève doit être notifiée par écrit à l'administration de l'établissement au moins 15 jours à l'avance ;
- les départs au-delà du 31 mars n'ouvrent pas droit à la réduction des droits de scolarité et des autres frais ;
- la facturation au prorata temporis, à compter de la date de sortie effective de l'élève, sera appliquée sur les droits de restauration.

VI. TENUE SCOLAIRE

Pour garantir un bon environnement d'apprentissage pour les élèves, les normes concernant le code vestimentaire des élèves doivent être scrupuleusement respectées chez SIGMA.

VII. ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

Des activités extra-scolaires sont organisées par l'établissement en faveur des élèves à travers des clubs. Ci-dessous la liste de quelques clubs :

- Anglais ;
- Musique ;
- Arts Plastiques ;
- Danse ;
- Technologie;
- Basketball;
- Football;
- Natation;
- Taekwondo;
- Etc.

N.B. : Seul le club d'anglais est gratuit et obligatoire pour tous les élèves. Chaque élève n'a la possibilité de s'inscrire que dans trois (3) clubs au maximum.

VIII. DOSSIERS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription doit comporter les pièces suivantes :

- 1- une photocopie de l'acte ou extrait de naissance ou de tout autre pièce tenant lieu ;
- 2- une délégation d'autorité parentale (pour les enfants mineurs ne vivant pas avec les parents) ;
- 3- 01 photocopie des bulletins trimestriels de l'année écoulée, et des deux dernières années scolaires ;
- 4- un certificat de sortie du chef de l'établissement de provenance de l'élève indiquant la décision de fin d'année ;
- 5- une photocopie du relevé du CEPD ou du BEPC (en fonction de la classe demandée) ;
- 6- une photocopie du carnet ou livret de vaccination de l'élève (BCG, Diphtérie, Tétanos, Polio, Fièvre jaune, Méningite obligatoires) ;
- 7- un certificat médical attestant que l'élève est apte à vivre en collectivité.
- 8- 02 photos passeports ;

IX. PROCEDURES DE PRESENCE AU GS SIGMA

Les parents/tuteurs doivent signaler les absences, les arrivées tardives et les départs anticipés à la cellule vie scolaire de l'établissement.

X. FORMULAIRE DE PRÉINSCRIPTION

La préinscription au Groupe Scientifique SIGMA pour le compte de l'année scolaire 2026-2027 se fait en remplissant le formulaire accessible par le QR code ou le lien ci-dessous

Lien d'inscription : <https://gs.cls-sigma.com/e-candidate> ou scanner le QR CODE



Nous contacter : +228 92 10 98 98 / 98 10 98 98